

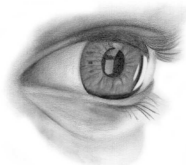


Les idées reçues :



Investir en « loi Malraux » ou en dispositif « M-H (Monuments-Historiques)» entraîne systématiquement un contrôle fiscal !

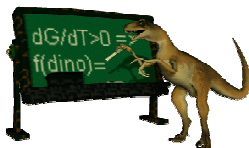
La réalité :



Les bruits qui circulent sont archi faux ! Mais il faut savoir que :
Tout investissement en « Défiscalisation immobilière ou tout autre type de défiscalisation » entraîne systématiquement une vérification simple de la part du fisc ...

quelle que soit la loi, le décret ou le dispositif qui aura été appliqué !

Explications :



Nous sommes en qualité de contribuables « des clients » du Fisc. Chaque année, nous versons une somme au percepteur qui va varier selon plusieurs facteurs :

- 1- Le montant des revenus nets imposables.
- 2- Le nombre de parts.
- 3- Les déductions du revenu imposable.
- 4- Les réductions d'impôts.
- 5- Les crédits d'impôts.

Dans les cas 3,4 et 5, Le fisc va systématiquement avoir besoin:

- 1- Des Justificatifs prouvant la bonne application des déductions (ex : 2044 s pour la déclaration des revenus fonciers, des charges et des amortissements de l'investissement réalisé).
- 2- Des engagements de durée de location (9 ans en scellier ou De Robien, 6 ans en Malraux, 3 ans en MH).
- 3- De contrôler la bonne application de la loi, du décret ou du dispositif entraînant la défiscalisation.



Contrôle Fiscal en vue



Contrôle fiscal* systématique si :
1- Défiscalisation douteuse
2- Contribuable douteux



Simple Contrôle défiscalisation



Aucun contrôle fiscal si :
1- Défiscalisation saine
2- Contribuable sain

- Contrôle fiscal ne veut pas dire **REDRESSEMENT !**

CONCLUSION

Défiscaliser sainement en bonne application de la loi Française avec de bons opérateurs en défiscalisation lourde « loi Malraux » ou en « dispositif MH » n'entraînera jamais de manière systématique un Contrôle Fiscal...

***Si ...
 ... et seulement si***

le contribuable est CLAIR COMME DE L'EAU DE ROCHE dans ses déclarations au fisc depuis au moins trois années fiscales pleines !